
Notice pour la réorientation à l'inter-semestre 2020-2021

La procédure de réorientation à l'inter-semestre concerne tous les étudiants français et étrangers inscrits en première année d'une formation de l'enseignement supérieur français au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Elle permet ainsi aux étudiants inscrits en première année de BTS, CPGE ou en première année d'une formation préparée dans un autre établissement d'enseignement supérieur français en 2020-2021 (L1, DUT 1...). de demander à changer de discipline à la fin du premier semestre.

Avant d'entreprendre votre démarche de réorientation, il est recommandé d'assister aux réunions d'information proposées par le SCUIO-IP (Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) au bâtiment A, salle 348, le :

- mardi 10 novembre à 15h30
- mardi 17 novembre à 15h30
- mercredi 18 novembre à 10h

Vous devez également prendre rendez-vous avec un conseiller du SCUIO-IP pour bénéficier d'un entretien individuel afin de préparer au mieux votre parcours d'études, votre projet et votre insertion professionnelle.

SCUIO-IP :

→ **Uniquement par Courriel : scuio@univ-paris8.fr (informations et prise de rendez-vous téléphonique)**

→ **Site : www.univ-paris8.fr/Service-commun-universitaire-d-information-d-orientation-et-d-insertion**

Trois types de réorientation sont possibles

- La réorientation interne qui concerne les étudiants inscrits au premier semestre à Paris 8
- La réorientation externe « arrivée » qui concerne les étudiants inscrits au premier semestre dans un autre établissement et qui se réorientent vers Paris 8
- La réorientation externe « départ » qui concerne les étudiants qui quittent Paris 8 à l'issue du 1^{er} semestre pour se réorienter vers un autre établissement.

Réorientation interne au sein de Paris 8

Si vous êtes inscrit.e à l'université Paris 8 en première année de licence (L1) ou de DUT et que vous souhaitez vous réorienter dans une autre première année de licence au sein de notre établissement, **contactez le secrétariat pédagogique** de la formation que vous voulez intégrer afin de connaître les conditions pour être accepté.e.

Téléchargez le formulaire de réorientation interne à partir du 12 novembre 2020 et déposez-le auprès du secrétariat pédagogique de la formation demandée.

Si l'avis est favorable, vous devez impérativement vous rendre au Bureau des inscriptions pour régulariser votre inscription administrative. Votre carte étudiante sera actualisée, sans paiement de nouveaux droits de scolarité.

Date limite de dépôt des demandes de réorientation :

- **Le 04 décembre 2020 pour la Licence de Sociologie**
- **Le 14 décembre 2020 pour la licence Information-Communication**
- **Le 16 décembre 2020 pour la licence Informatique**
- **Le 04 janvier 2021 pour les licences de Langues**
- **Le 05 janvier 2021 pour la licence Histoire**
- **Le 8 janvier 2021 pour toutes les autres licences**

Date limite pour l'inscription administrative des étudiants admis à se réorienter :

- Le 21 janvier 2021

Secrétariats pédagogiques :

- Coordonnées : <http://www.univ-paris8.fr/Licences>

Bureau des inscriptions :

- Jours et horaires d'ouverture : <https://www.univ-paris8.fr/Bureau-des-inscriptions>
- Contact/Informations : <https://apps.univ-paris8.fr/assistance.etudiants>

Réorientation externe pour une arrivée à Paris 8

Si vous êtes inscrit.e en première année d'une formation dans un autre établissement que l'université Paris 8 (1^{ère} année de BTS, CPGE, DUT, Licence...) et que vous souhaitez vous réorienter dans une première année de licence au sein de notre établissement, **contactez le secrétariat pédagogique** de la formation que vous voulez intégrer afin de connaître les conditions pour être accepté.e.

Téléchargez le formulaire de réorientation externe, prenez rendez-vous avec un conseiller du SCUIO-IP et déposez le formulaire auprès du secrétariat pédagogique de la formation demandée. Ce formulaire doit être signé et tamponné par votre établissement d'origine.

Après examen de votre dossier, **si votre demande est acceptée vous devez impérativement vous rendre au Bureau des inscriptions** pour régulariser votre inscription administrative.

Date limite de dépôt des demandes de réorientation :

- **Le 04 décembre 2020 pour la Licence de Sociologie**
- **Le 14 décembre 2020 pour la licence Information-Communication**
- **Le 16 décembre 2020 pour la licence Informatique**
- **Le 04 janvier 2021 pour les licences de Langues**
- **Le 05 janvier 2021 pour la licence Histoire**
- **Le 8 janvier 2021 pour toutes les autres licences**

Date limite pour l'inscription administrative des étudiants admis à se réorienter :

- Le 21 janvier 2021

Secrétariats pédagogiques :

- Coordonnées : <https://www.univ-paris8.fr/Licences>

Bureau des inscriptions :

- Jours et horaires d'ouverture : <https://www.univ-paris8.fr/Bureau-des-inscriptions>
- Contact/Informations : <https://apps.univ-paris8.fr/assistance.etudiants>

Demande de réorientation externe pour un départ de Paris 8

Si vous êtes inscrit.e à Paris 8 et que vous souhaitez vous réorienter à l'issue du premier semestre vers un autre établissement, veuillez prendre contact avec l'établissement d'accueil pour connaître les conditions d'admission.

Attention

Les étudiants de nationalité étrangère hors Espace économique européen inscrits en BTS, CPGE ou DUT et désireux de s'inscrire en 1^{ère} année de licence (L1) dans le cadre de la procédure de réorientation doivent avoir suivi la procédure de demande d'admission préalable (DAP).